

# MERCREDI 8 MAI 2019

## CHALLENGE JACQUES BENECH

### RÈGLEMENT

☞ **Article 1 :** L'Atout Stéphanois Tennis de Table organise le Mercredi 8 Mai 2019 au complexe sportif de Saint Étienne de Tulmont, son 30<sup>ème</sup> Challenge Jacques Benech, **tournoi régional de tennis de table ouvert aux joueurs d'Occitanie, homologué :**  
**N° : 1158/2018-R** pour lequel le règlement FFTT s'applique.

☞ **Article 2 :** Les performances seront prises en compte pour le classement, le coefficient affecté à la compétition est de 0,5.

☞ **Article 3 :** **7 tableaux sont prévus :**

	HORAIRES	TABLEAUX	PLACES
1	9 h 00	500 ≤ 899 points (5 à 8)	48
2	9 h 50	500 ≤ 1599 points (5 à 15)	48
3	10 h 40	500 ≤ 1199 points (5 à 11)	48
4	11 h 30	TC	48
5	12 h 20	Doubles ≤ 2900 points	48
6	13 h 10	500 ≤ 1399 points (5 à 13)	48
7	14 h 00	Handicap	48

#### **Attention Places Limitées dans les Tableaux.**

☞ **Article 4 :** Les tableaux sont ouverts aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T.  
Un joueur peut s'inscrire dans **trois tableaux maximum tableau handicap compris et un Double.**  
Le montant des engagements est de **7 € pour 1 tableau, 13 € pour 2 tableaux et 18 € pour 3 tableaux sauf Doubles (6 € par équipes)**

☞ **Article 5 :** **L'organisateur ne fournira pas les balles.**

☞ **Article 6 :** Le premier tour des tableaux se déroulera par **poules de 3 joueurs** sauf les **tableaux 5 et 7.**  
Les parties se dérouleront aux meilleures des cinq manches.  
Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe. Les matchs seront arbitrés par les joueurs. Dans les tableaux à élimination directe, les perdants seront dans l'obligation d'arbitrer un match sous peine d'être exclu dans les autres tableaux.

☞ **Article 7 :** **Conformément au règlement de la F.F.T.T, il sera formellement interdit de coller sur le site de la compétition (salle, vestiaire, extérieur).**

- ☞ **Article 8** : Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci aura pour conséquences l'annulation des parties auxquelles il aura participé et sera classé dernier de la poule. Les résultats individuels resteront acquis pour les joueurs.
- ☞ **Article 9** : L'Atout Stéphanois se réserve le droit d'annuler des épreuves si le nombre d'engagés s'avère insuffisant.
- ☞ **Article 10** : Les juges-arbitres seront M. Laurent POUGET (JA2) et M. Richard JONQUET (JA2)  
Les épreuves se dérouleront sur 18 tables.
- ☞ **Article 11** : Une tenue sportive sera obligatoire durant la compétition, en particulier le port de chaussures de sport ainsi que le short
- ☞ **Article 12** : Les inscriptions seront prises jusqu'au **7 mai 2019**  
auprès de Laurent POUGET au 06.15.06.56.06 ou par mail [contact@atout-stephanois.fr](mailto:contact@atout-stephanois.fr)  
Règlement possible sur place par espèces ou par chèques à l'ordre de l'Atout Stéphanois.  
**Toutefois**, si des tableaux sont incomplets, des inscriptions pourront être saisies le jour du tournoi maximum 30 minutes avant le début du tableau.
- ☞ **Article 13** : Coupes, espèces et prix divers récompenseront les meilleurs de chaque tableau à partir des ½ finales. **Les espèces seront calculées en fonction du nombre d'inscrits dans chaque tableau.**
- ☞ **Article 14** : Le fait de s'engager dans le Challenge implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- ☞ **Article 15** : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou accidents pouvant se produire dans le gymnase au cours du Challenge.
- ☞ **Article 16** : Une buvette proposera des sandwiches et des boissons.  
Il n'y aura pas d'interruption pendant le tournoi.
- ☞ **Article 17** : Handicap  
Cet article est spécifique au tableau handicap.  
Le tableau Handicap est à élimination directe. Il se jouera en une seule manche de 33 points avec 2 points d'écarts et 2 services alternés par joueur. Le handicap sera de 2 points par classement avec un maximum de 18 points d'écart.  
Ce tableau n'est pas homologué par la FFTT.